

NICE

CRIME
PARFAIT

Le "meurtre
au mixeur"
en cache-t-il
un autre ?

Le cour Bensa, à Nice, où les deux hommes auraient tué et mixé Michel Renard en 1990.

- F.D.

Arrêté en 1999 pour des vols à main armée, Philippe Rosso, 42 ans, aurait selon son avocat « décidé de libérer sa conscience, et dit tout ce qu'il savait ». Ce qui lui vaudra, à la mi-janvier, un passage devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, à Nice, pour complicité d'assassinat. Complicité, parce qu'en vidant son sac l'homme a révélé l'existence d'un crime que personne n'avait jusqu'alors soupçonné. Fin 1998, Philippe Rosso n'est pas content. Il trouve que Michel Renard, un braqueur d'une quarantaine d'années de la région niçoise, est un peu trop proche à son goût de sa petite amie. Il décide de lui administrer une correction, de le « punir », et demande à un copain, Luc Onfray, de lui donner un coup de main. Ce que celui-ci fera. Mais c'est là que les versions divergent. Car si, pour Philippe Rosso, les faits qui suivent devaient s'arrêter à une légère intimidation, il a expliqué que, devant ses yeux, Luc Onfray a tué Michel Renard à coups de marteau, l'a découpé à la scie à bois, avant de passer un week-end à débiter le corps à l'aide d'un mixeur de cuisine. Tous deux ont été renvoyés aux assises

Aveu De sa prison, un braqueur parle. Il dénonce un ami comme auteur d'un crime affreux. Un ami qui pourrait déjà avoir eu du sang sur les mains : celui de son propre père...

pour ces faits qui ne seraient jamais apparus sans la précieuse lettre de soulagement de Philippe Rosso au procureur de la République dans laquelle il avouait ces faits. Car, sans être assassiné, Michel Renard, selon *Nice-Matin* qui révèle l'affaire, pouvait bien avoir des raisons de se cacher, de prendre la fuite : il avait été condamné par contumace à vingt ans de prison pour des braquages.

Un père volatilisé en 1995

En passant au peigne fin, il y a deux ans, l'appartement dans lequel est censé s'être déroulé ce meurtre au robot de cuisine, les gendarmes ont pu révéler des traces de sang et de lambeaux de chair. Selon Rosso, il aurait lui-même administré un somnifère à Michel Renard avant de le laisser aux mains de Onfray. Un coup de sang isolé entre braqueurs ? Pas si sûr. En effet, durant les auditions du braqueur dénonciateur, condamné en 2002 à seize années de prison pour des

vols à main armée, celui-ci aurait répété une phrase lourde de sens, qu'Onfray lui aurait confiée : « Quand on a tenu dans ses mains la tête coupée de son propre père, on n'a plus peur de rien ! ». En d'autres termes, que le « tueur au mixeur » qui apparaît à travers les pages du dossier avait déjà sévi...

« Proche des milieux skinheads »

Et, depuis ces déclarations, les gendarmes et la justice prennent les faits très au sérieux. Car, depuis le 24 juin 1995, personne n'a revu Gérard Onfray vivant. Le boulanger en retraite aurait, selon le quotidien niçois, quitté son appartement sans même emmener ses lunettes. L'homme de 46 ans vient ainsi d'être mis en examen. Jean-Pascal Padovani, l'avocat de Luc Onfray, pense que cette mise en examen « n'aboutira sur rien. Le dossier est vide. Il n'y a rien à dire, à part que cette nouvelle mise en cause



Luc Onfray a été récemment mis en examen pour le meurtre de son père.

jette le discrédit sur mon client, à quelques semaines d'un procès ». Pour cet avocat niçois, « on a des déclarations de M. Rosso, des éléments à charge contre M. Rosso, et un seul témoin, Monsieur Rosso. Il n'y a pas d'aveux de Luc Onfray, et il n'y a pas de mobile... ». Il plaide pour un client « non violent », certes condamné aux assises en 2002 pour des braquages,

« mais qui n'était que le chauffeur »...

Et puis il y a Philippe Rosso, qui outre son passé de braqueur, avait déjà fait parler de lui. Un rapport parlementaire de 1999, portant sur le DPS, service d'ordre du Front national, le décrivait en « militant néonazi proche des milieux skinheads », impliqué dans des dégradations, une agression raciste en 1989, des coups de feu, des cambriolages... C'est d'ailleurs dans ces activités militantes que les deux hommes se seraient rencontrés. Mais celui-ci, selon Anna-Karin Faccendini, son avocat, « il n'estime pas avoir commis d'acte positif pour entraîner le décès de Michel Renard. Depuis son incarcération, il a fait un gros travail sur lui-même pour redevenir celui qu'il était avant. Il est désormais dans une démarche de repentir actif, de réinsertion... ». La cour d'assises dira le 20 janvier si l'ancien skinhead, passé de l'extrême droite au grand banditisme, est pour quelque chose dans ce meurtre au mixeur. Et si Luc Onfray est bien le tueur froid, insensible aux mouvements de la lame de mixeur comme à la mort de son père, décrit jusqu'à maintenant. ●

L'AVOCAT DE LUC ONFRAY PENSE QUE CETTE MISE EN EXAMEN "N'ABOUTIRA SUR RIEN. LE DOSSIER EST VIDE."

UN RAPPORT PARLEMENTAIRE DE 1999 PORTANT SUR LE DPS, SERVICE D'ORDRE DU FRONT NATIONAL, LE DÉCRIVAIT EN « MILITANT NÉONAZI PROCHE DES MILIEUX SKINHEADS. »